

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le dix-huit septembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint, Mmes Sylvie PLAIN, Fabienne GARCETTE (à partir du point N° 3) et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Christophe HAWECKER, Michel HAENNIG, Daniel ROTHENFLUG et Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : Mmes Fabienne GARCETTE (jusqu'au point N° 2) et Liliane GRUNEISEN, Conseillères Municipales

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

Mme Fabienne GARCETTE, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Monique HEITZLER, Conseillère (jusqu'au point N° 2)

Mme Liliane GRUNEISEN, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23/06/2009
- 2/ Décision Modificative N° 2 au Budget M 14
- 3/ Demandes de subventions
- 4/ Travaux rue Principale :
 - A/ pose du réseau séparatif « eaux pluviales »
 - B/ réalisation d'un emprunt
- 5/ Rue de la Fonderie : mission de maîtrise d'œuvre
- 6/ Communauté de Communes : rapport d'activités 2008
- 7/ Communauté de Communes : constitution d'un groupement de commandes

8/ Communauté de Communes : Projet de dissolution du Syndicat Mixte du Collège Robert Beltz de Soultz – Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller – Prise de la compétence « Gestion du gymnase Robert Beltz de Soultz et de ses équipements attenants »

9/ Comptes-rendus des diverses commissions

10/ Comptes-rendus des délégués auprès des organismes extérieurs

11/ Divers (informations diverses)

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de MM. Adrien ZELLER, Président de la Région « Alsace » et Karl GRUBER, Citoyen d'Honneur de Wuenheim et ancien Maire de Grävenwiesbach.

Il fait part des procurations suivantes :

- Mme Gruneisen à Mme Fugler
- Mme Garcette à Mme Heitzler (début de séance)

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- à la Société de Tir et aux participants du concours de tir populaire le 5/07/2009,
- à l'Association "Les Randonneurs du Hartmannswillerkopf" pour l'organisation de la traditionnelle marche populaire les 11 et 12/07/2009,
- au jury des maisons fleuries, composé d'élus de communes environnantes, qui a parcouru le village le 01/08/2009,
- aux organisateurs des "Portes Ouvertes" à la Cave Vinicole du Vieil Armand les 01 et 02/08/2009,
- aux membres de l'Association « Quatre pour Un » et aux sociétés locales qui ont participé bénévolement aux activités d'été pour les jeunes ainsi qu'aux animateurs des différentes activités,
- aux adjoints et conseillers municipaux pour leur aide spontanée lors des contaminations de l'eau potable de cet été ainsi que le personnel de Caléo,
- aux adjoints Horny, Siffert et Weber, à M. Haennig, Conseiller et à MM. Eric Fugler, Roland Haennig et Richard Schwendenmann pour le coup de main lors des travaux dans le « Steingaesslé »

Il fait part ensuite des lettres ou cartes de remerciements émanant de :

- Mme Liliane Doenlen pour la carte d'anniversaire à l'occasion de ses 70 ans,
- M. et Mme Litolff pour l'attention à l'occasion de leurs noces d'or,
- l'Association « Les Randonneurs du Hartmannswillerkopf » pour la coupe remise à l'occasion de la marche populaire

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23/06/2009

Le procès-verbal de la séance du 23/06/2009 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET M 14 :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Principale (tronçon rue de la Fonderie – rue de l'Eglise) et de la place de l'église et suite à la signature d'une convention de mandat avec le Conseil Général du Haut-Rhin et la réalisation d'un emprunt (séparatif eaux pluviales), il y a lieu de prévoir une décision modificative N° 2 au Budget M 14.

Le tableau ci-après retrace ces modifications, à savoir :

OBJET	Article	Dépenses	Recettes
Aménagement rue Principale et place de l'Eglise	4581 4582	30.000 €	30.000 €
Aménagement rue Principale et place de l'Eglise : réalisation d'un emprunt	1641 2315	25.000 €	25.000 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Arrivée de Mme Garcette, Conseillère Municipale.

3° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

- * Société des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt : 60 €
- * Delta-Revie : 40 € (subventions diverses)

Par contre, il ne donne pas suite à la demande de subventions émanant de la Musique Municipale de Guebwiller pour 4 élèves habitant le village et fréquentant l'école de musique de Guebwiller.

4° / POINT : TRAVAUX RUE PRINCIPALE :

A/ MISE EN PLACE D'UN RESEAU SEPARATIF « EAUX PLUVIALES », RUE PRINCIPALE SUR L'EMPRISE DES TRAVAUX :

Les travaux, rue Principale, ont démarré le 07 septembre 2009 par le remplacement de la conduite d'eau potable par le Syndicat Intercommunal de Production et de Distribution d'Eau Potable e la Lauchs sur le tronçon concerné par les travaux.

Entretemps, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller nous a fortement recommandé la mise en place d'un réseau séparatif « eaux pluviales », vu que celle-ci proposera lors d'un prochain Conseil Communautaire la prise de la compétence « eaux pluviales ».

Le devis présenté par l'entreprise MADER de Guebwiller se chiffre à 19.840,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la mise en place du réseau séparatif « eaux pluviales » sur l'emprise des travaux, rue Principale,
- retient et approuve le devis de STP Mader de Guebwiller pour un montant de 19.840,00 € HT.
- les crédits liés à ces travaux font l'objet d'une décision modificative N° 2 au budget M 14 (voir point N° 2 du présent ordre du jour).

B/ REALISATION D'UN EMPRUNT :

Le Conseil Municipal vient de décider sous le point A/ du présent point, la mise en place du séparatif « eaux pluviales ». Pour mener à bien cette opération, la réalisation d'un emprunt de 25.000 € s'avère nécessaire.

Trois organismes bancaires ont été contactés à ce sujet et nous ont fait parvenir des propositions récapitulées sur le tableau comparatif ci-dessous.

CREDIT MUTUEL DU GRAND'BALLON :

Taux variable	Echéances constantes en capital et intérêt Annuités / Taux	Echéances constantes en capital et intérêt Trimestrialités / Taux	Termes constants en capital Annuités / Taux (1)	Termes constants en capital Trimestrialités / Taux (1)
10 ans	3 051,66 € / 3,80 %	754,18 € / 3,80 %	2 500,00 € 3,80%	625,00 € / 3,80 %
12 ans	2 632,98 € / 3,80 %	651,01 € / 3,80 %	2 083,33 € 3,80%	520,83 € / 3,80 %
15 ans	2 217,20 € / 3,80 %	548,56 € / 3,80 %	1 666,67 € 3,80%	416,67 € / 3,80 %

(1) intérêts en sus

Taux fixe	Echéances constantes en capital et intérêt Annuités / Taux	Echéances constantes en capital et intérêt Trimestrialités / Taux	Termes constants en capital Annuités / Taux (1)	Termes constants en capital Trimestrialités / Taux (1)
10 ans	3 105,33 € / 4,15 %	765,01 € / 4,10 %	2 500,00 € / 4,15 %	625,00 € / 4,10 %
12 ans	2 687,04 € / 4,15 %	662,03 € / 4,10 %	2 083,33 € / 4,15 %	520,83 € / 4,10 %
15 ans	2 272,18 € / 4,15 %	559,91 € / 4,10 %	1 666,67 € / 4,15 %	416,67 € / 4,10 %

(1) intérêts en sus

CAISSE D'EPARGNE ALSACE :

Taux fixe	Annuités / Taux	Echéances constantes : Trimestrialités / Taux / Frais financiers	Capital constant : Trimestrialités / Taux / Frais financiers
10 ans	pas de proposition	753,46 € / 3,78 % / 5 138 €	625 € / 3,72 % / 4 760 €
12 ans	pas de proposition	659,45 € / 4,03 % / 6 653 €	520,83 € / 3,95 % / 6 408 €
15 ans	pas de proposition	568,70 € / 4,33 % / 9 122 €	416,67 € / 4,23 % / 8 608 €

Taux révisable	Annuités / Taux	Echéances constantes : Trimestrialités / Taux (livret A + marge de 1,35 %)	Capital constant : Trimestrialités / Taux (livret A + marge de 1,35 %)
10 ans	pas de proposition	711,78 € / 2,60 %	625 € / 2,60 %
12 ans	pas de proposition	pas de proposition	pas de proposition
15 ans	pas de proposition	pas de proposition	pas de proposition

CREDIT AGRICOLE DES VOSGES :

Le Crédit agricole étant une entreprise mutualiste, il y a lieu de prévoir une souscription de Parts Sociales pour un montant de 0,2 % du crédit, plafonné à 150 € maximum (art. 645 du Code Rural). Ces parts sociales sont rémunérées et remboursables à l'échéance du prêt.

Taux Fixe	Annuité / Taux	Echéances fixe Trimestrialité / Taux
10 ans	pas de proposition	754,90 € / 3,82 %
12 ans	pas de proposition	658,35 € / 4,00 %
15 ans	pas de proposition	564,10 € / 4,21 %

EURIBOR 3 mois Capé 1	Annuité / Taux	Echéances fixe Trimestrialité / Taux
10 ans	pas de proposition	727,16 € / 3,04 %
12 ans	pas de proposition	628,91 € / 3,19 %
15 ans	pas de proposition	533,27 € / 3,39 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la réalisation d'un emprunt de 25.000 € pour financer les travaux de pose du séparatif « eaux pluviales » sur l'emprise des travaux rue Principale,
- retient et approuve la proposition du Crédit Mutuel du Grand-Ballon pour un emprunt sur 15 ans au taux fixe de 4,10 % (trimestrialités)
- charge le Maire du suivi de la réalisation de cet emprunt et l'autorise à signer les documents nécessaires.

A préciser que M. le Maire et Mme Plain, Conseillère Municipale, salariés du Crédit Mutuel et M. Weber, Adjoint au Maire, Président du Conseil de Surveillance de la Caisse de Crédit Mutuel du Grand'Ballon ont quitté la séance et n'ont pas participé au vote.

5° / POINT : RUE DE LA FONDERIE : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :

Dans le programme des travaux 2010, figure la 2^{ème} tranche de la rue Principale. Néanmoins, ceux-ci sont tributaires de la programmation par le Syndicat Intercommunal de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Lauch, de la poursuite du remplacement de la conduite d'eau potable.

Dans le cas où ces travaux ne devaient pas se poursuivre dès 2010, la commission « voirie-environnement-fleurissement-eau et assainissement » réunie le 3/09/2009 suggère de préparer un projet d'aménagement de la rue de la Fonderie.

Cocyclique nous a fourni un devis pour l'étude « Avant Projet » de la section Nord de la rue de la Fonderie qui se monte à 1.750 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la réalisation d'une étude « Avant-Projet » de la section Nord de la rue de la Fonderie,
- retient et approuve le devis présenté par Cocyclique de Soultz pour un montant de 1.750 € HT,
- les crédits prévus à l'article 2031 du budget primitif 2009 sont suffisants.

6° / POINT : COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITES 2008 :

L'article L 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de la structure intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport a été transmis aux conseillers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

7° / POINT : COMMUNAUTE DE COMMUNES : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES :

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), par une délibération en date du 9 juillet 2009, a validé le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la CCRG et les communes membres qui souhaiteraient y adhérer. Cette procédure permet de rationaliser l'achat en obtenant de meilleurs prix sur certains types de fournitures et de services, tout en réduisant les frais de consultation pour l'ensemble des participants.

Le groupement de commandes est régi par l'article 8 du Code des Marchés Publics (CMP) qui prévoit qu'une convention constitutive soit signée entre les membres. Cette convention prévoit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne un coordonnateur qui sera chargé de mener à bien la procédure de consultation et d'attribuer le marché. Il est proposé que la CCRG soit le coordonnateur du groupement.

Un modèle de convention constitutive du groupement de commandes a été transmis aux conseillers.

Il sera impératif de recenser, avant chaque consultation, l'ensemble des besoins des membres du groupement pour chaque type de prestations. Cette tâche incombera à la CCRG en tant que coordonnateur. Les marchés publics seront à bons de commande comportant un montant minimum et un montant maximum (article 77 du Code des Marchés Publics). Les communes devront donc exprimer leurs besoins en notifiant à la CCRG une fourchette de prix par type de fournitures ou de services.

La convention prévoit que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement soit celle du coordonnateur. Celui-ci sera chargé de signer et de notifier le marché, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution (article 8 VII 1° du Code des Marchés Publics). Concrètement, chaque commune recevra une copie du marché (ainsi que le catalogue, le cas échéant) et commandera directement ses fournitures ou ses services auprès du prestataire.

La convention prendra effet à compter de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2013. Les marchés en résultant devraient débiter au 1^{er} janvier 2010.

Au titre du groupement de commandes, sont concernées les prestations de services et les fournitures suivantes :

- les fournitures de bureau (papier, stylos, cartouches d'encre, etc)
- les produits d'entretien divers (produits nettoyants, matériel d'hygiène, sel de déneigement, etc)
- les panneaux de signalisation et de voirie routière
- les prestations de services liées aux contrôles réglementaires et obligatoires (extincteurs et désenfumage, alarme incendie, installations électriques et gaz, ascenseurs, espaces de jeux, plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, diagnostic ERP - catégories 1 à 4, etc).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter l'adhésion de la commune de WUENHEIM au groupement de commandes constitué entre la CCRG et les communes membres intéressées, la CCRG étant désignée comme

- coordonnateur du groupement
- de valider la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les fiches de recensement des besoins préalables de la commune en termes de fournitures et de services ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de la mise en place du groupement de commandes et de son fonctionnement ultérieur
 - d'autoriser Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à la CCRG.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8° / POINT : COMMUNAUTE DE COMMUNES : PROJET DE DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU COLLEGE ROBERT BELTZ DE SOULTZ – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER – PRISE DE LA COMPETENCE « GESTION DU GYMNASSE ROBERT BELTZ DE SOULTZ ET DE SES EQUIPEMENTS ATTENANTS » :

Le Syndicat Mixte du Collège Robert Beltz de Soultz a été constitué le 1^{er} janvier 1997 entre les communes de Berrwiller, Bollwiller, Feldkirch et le District, devenu depuis la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG). L'objet du Syndicat Beltz est : « d'exercer, en lieu et place des collectivités membres, la gestion du secteur scolaire du Collège Robert Beltz de Soultz ».

Aujourd'hui, le Syndicat n'exerce, dans les faits, qu'une seule compétence : gérer le Gymnase Beltz et le stade attenant. Il ne gère pas de secteur scolaire, ce qui, de toute manière, n'entre pas, a priori, dans les attributions d'un syndicat mixte. Dès lors, l'objet figurant dans ses statuts ne correspond pas à ses missions effectives. Ce Syndicat mobilise des élus et les services de la CCRG afin de tenir des Comités Directeurs. Son existence même génère un coût non négligeable et constitue un frein au processus de rationalisation de l'intercommunalité.

Par une délibération en date du 9 juillet 2009, le Conseil de Communauté de la CCRG a décidé :

- de valider le principe de la dissolution du Syndicat Mixte du Collège Robert Beltz de Soultz au 1^{er} janvier 2010
- de valider le principe du transfert en pleine propriété de la totalité des biens mobiliers et immobiliers du Syndicat Beltz à la CCRG au 1^{er} janvier 2010
- de valider le principe du transfert, au 1^{er} janvier 2010, de l'intégralité de l'actif et du passif du Syndicat Mixte du Collège Robert Beltz de Soultz à la CCRG, étant précisé qu'elle reprendra, à sa charge, en lieu et place du Syndicat, tous les emprunts restant à courir et exercera la gestion du Gymnase Beltz et de ses équipements attenants au titre de sa compétence "Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire".

Le Comité Directeur du Syndicat Beltz a acté l'ensemble des propositions énumérées ci-dessus par une délibération en date du 4 juin 2009. Les trois communes de Berrwiller, Bollwiller et Feldkirch ont été invitées à délibérer sur ce point.

Afin de permettre à la CCRG de gérer le Gymnase Robert Beltz de Soultz, il est proposé

d'ajouter au libellé du titre 5.6. « Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire » des statuts, la compétence suivante : "*Gestion, aménagement, entretien et extension du Gymnase Robert Beltz de Soultz et de ses équipements attenants et dissolution du Syndicat Mixte du Collège Robert Beltz de Soultz avec reprise de l'intégralité de l'actif et du passif dudit Syndicat avec effet au 1^{er} janvier 2010*".

Il convient en parallèle de supprimer le point 5.8 des statuts de la CCRG ainsi libellé : « *Gestion des secteurs scolaires de Guebwiller et Buhl et adhésion au Syndicat Mixte du Collège Beltz de Soultz et gestion, par convention, du Syndicat Mixte du Collège Beltz* ».

Il est ici précisé que ces modifications statutaires prendront effet au 1^{er} janvier 2010, et ceci sous réserve que la dissolution du Syndicat puisse être menée à son terme (validation par les trois communes précitées et prise d'un arrêté préfectoral).

Par ailleurs, il est également proposé d'apporter une modification de forme aux statuts de la CCRG en actualisant l'article 14. Règlement intérieur comme suit : « Le règlement intérieur en vigueur est celui approuvé par le Conseil de Communauté du *15 mai 2008* » (en remplacement du "*23 mai 2001*").

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les modifications statutaires, telles qu'elles figurent ci-dessus, et d'adopter les nouveaux statuts de la CCRG en résultant
- de déclarer d'intérêt communautaire l'ensemble des compétences de la CCRG.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- "**Toutes Commissions**" du **13/08/2009** : les contaminations de l'eau potable de cet été ont été évoquées en présence des responsables de CALEO de Guebwiller.

- **Commission "Vignoble-Forêt"** du **18/08/2009** : les conseillers ont visité le chantier « Steingaesslé » puis sont venus en mairie pour discuter du Gerplan, de l'arrêté de fermeture du vignoble, des travaux sur le « Rain » par le syndicat mixte des cours d'eau de la Région de Soultz-Rouffach, du bilan forestier 2008 et de la situation du marché du bois, du débroussaillage des plantations au Lucasloch, de la situation financière du poste « voies et réseaux » et du Grossackerweg.

- "**Toutes Commissions**" du **01/09/2009** : il s'agissait de la 7^{ème} réunion de travail « POS-PLU »

- **Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement"** du **03/09/2009** : ont été évoqués les travaux rue Principale, la réfection des enrobés route du Col Amic, l'éclairage public rue du Vignoble et l'aménagement de la rue de la Fonderie.

- **Commission "Ecoles-Jeunesse-Cadre de vie et Relations habitants-Aide Sociale-Manifestations"** du **08/09/2009** : les points principaux de cette réunion ont été l'organisation

de la venue d'une forte délégation de Grävenwiesbach les 26 et 27 septembre 2009, la commémoration du 65^{ème} anniversaire de la Libération et des questions relatives aux écoles.

- "**Toutes Commissions**" du 11/09/2009 : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 18/09/2009.

10° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes du 09/07/2009** : ont été discutés des budgets supplémentaires 2009, la constitution d'un groupement de commandes, la dissolution u Syndicat Mixte du Collège R. Beltz, les affaires économiques, l'assainissement du lieudit Saint-Gangolphe à Lautenbach, la convention de conseil et d'assistance aux collectivités avec l'ADAUHR, les marchés, la vente de compost en vrac, l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des structures petite enfance entre la Ville de Sultz et la CCRG, les affaires relatives au personnel et les informations au Conseil de Communauté.

11° / POINT : DIVERS :

INFORMATIONS DIVERSES :

Brigade Verte : bilan d'activité du 01/05 au 30/06/2009 : 24 passages et/ou interventions sur le ban communal

Natura 2000 : l'arrêté ministériel du 27/05/2009 précise qu'une partie du territoire de Wuenheim est désignée sous l'appellation « site Natura 2000 site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises »

- DGE 2009 : une subvention de 2.829 € est attribué pour l'aménagement du chemin rural « Steingaesslé »

- Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin : un reversement de 1.954 € sera effectué au titre des dépenses mandatées en 2007.

Embauches saisonnières : 3 jeunes du village ont été embauchés un mois chacun et ont principalement restauré le mur du cimetière et effectué divers travaux de peinture et de jardinage.

La séance est close à 21 heures.